

FLASH COLLEC COVID-19

MARDI 13 juillet 2021

Situation sanitaire

Le rebond de la covid en Occitanie, région la plus impactée par le variant Delta, est très net, le Tarn n'y échappera sûrement pas. Les taux d'incidence et de positivité dans le Tarn aug

mentent, ils restent encore à ce stade faibles (21,1 / 100 000 pour l'incidence, 1,14 % pour la positivité) mais le variant delta est présent partout et l'expérience des départements environnants prouve qu'en très peu de jours la contamination devient incontrôlable.

Tout contact rapproché entre personnes non vaccinées présente un risque élevé de contamination. **Il est donc recommandé vivement de limiter les moments de convivialités et les festivités. Les maires doivent également continuer d'être vigilants sur les comportements de leurs administrés.**

Le prochain décret permettra aux préfets d'imposer des restrictions importantes en cas de flambée de l'épidémie.

Vaccination

Le discours du président de la République a eu un fort impact sur le nombre de prises de rendez-vous dans le Tarn comme ailleurs. **Les rendez-vous dans les centres de vaccination sont pris pour les 3 semaines à venir, mais les vaccinations sans rendez-vous restent possibles. Nous allons être réapprovisionnés en doses.**

Pour faire fonctionner les centres cet été, **des renforts administratifs sont nécessaires.** ,

Les médecins peuvent être approvisionnés en vaccin pour organiser des séances de vaccination. Le cas échéant ils sont susceptibles de demander l'appui des maires si leurs cabinets ne permettent pas des afflux importants de personnes. **Ils vont recevoir, s'ils en font la demande formellement dans leur système d'information, la liste de leur patientèle à risque non vaccinée.**

Dans les quartiers politique ville, la défiance vis-à-vis du vaccin semble encore importante. **Des ambassadeurs, par l'intermédiaire d'associations ou de volontaires de vos collectivités, pourraient être formés par la protection civile et aller vers la population** pour expliquer l'importance de la vaccination pour éradiquer l'épidémie (un flyer à distribuer est en cours d'élaboration). **Adressez-nous la liste des personnes volontaires pour organiser leur formation à l'adresse mail suivante : pref-covid19@tarn.gouv.fr**

Pour rappel, les dernières études scientifiques établissent que 10 % des cas positifs au covid chez les jeunes (18-40 ans) sont atteints durablement par des covid longs (incapacité respiratoire, pertes de mémoire...)

Équipements de protection individuelle (EPI)

Un stock d'autotests et de masques (y compris pour les enfants de -12 ans) va être livré, à destination des personnes vulnérables, notamment dans les **CCAS et CIAS**, et pour les **accueils collectifs de mineurs**, y compris les centres de loisirs.

Ces auto tests seraient aussi très utiles dans les **lieux d'animations très fréquentées**, à condition d'avoir du personnel pour encadrer cette démarche.

[Vous trouverez en pièce jointe, un tutoriel à destination des professionnels, présentant l'utilisation du pass sanitaire.](#)

Les communes disposent des dotations non utilisées lors des élections. Pour leurs besoins complémentaires, l'association des maires et les EPCI sont invités à nous aider à recenser les besoins.

Le port du masque reste important sans distanciation, et la consommation debout reste à éviter à l'intérieur comme à l'extérieur : la contagiosité du variant delta est très élevée et ces consommations debout aboutissent à des contacts trop rapprochés sans masque.

Nouvelles mesures (le décret devrait paraître le 16 juillet)

- A partir du 21 juillet 2021, le pass sanitaire sera étendu à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes. Des précisions seront apportées par la cellule de crise nationale, à tout le moins cela concerne les cinémas, théâtres, musées.

- Début août, le pass sanitaire sera étendu aux cafés, restaurants, centres commerciaux, visiteurs dans les hôpitaux - maisons de retraite - établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance. Des arbitrages sont en cours au niveau interministériel pour préciser les conditions d'application de cette obligation.

Le personnel des établissements concernés par ces pass sanitaires seront aussi soumis au pass sanitaire. Ils devront réaliser leur première injection au plus tard le 1^{er} août.

Les mariages dans les ERP risquent d'être soumis au protocole bar/restaurants : les arbitrages sont en cours, **prenez par avance ceux qui réservent vos salles**

Un nouveau protocole fête foraine est à l'étude : peu de contraintes pour les petites fêtes foraines, mais plus pour les grandes.

Le pass sanitaire ne sera pas exigé pour les mineurs jusqu'au 30 août.

Le délai pour avoir un schéma vaccinal complet est raccourci : il passe à une semaine après la deuxième injection au lieu de 2.

Contrôle

En appui des forces de sécurité intérieure, **les polices municipales et les maires sont appelés à se mobiliser pour le contrôle du respect de ces mesures.**

PROCHAIN COLLEC LE VENDREDI 23 JUILLET 2021 à 11h30